

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Féminisme

Les combats pour l'égalité

- Féminisme -

Date de mise en ligne : samedi 6 mars 2010

Démocratie & Socialisme

Egalité salariale : Les ouvrières de la SNECMA ont gagné leur procès

La SNECMA a été condamné à verser entre 8.000 et 60.000 euros à chacune des salariées, pour une somme totale de 288.000 euros. Les huit ouvrières, âgées de 47 à 66 ans avaient vu leur salaire stagner pendant plusieurs années. Les juges des prud'hommes ont reconnu que les salariées ont "apporté des éléments de fait permettant de constater à son encontre une discrimination en termes de carrières et de salaire sur le critère du sexe".

La SNECMA pour se donner bonne conscience a signé en 2007 un accord d'égalité femmes/hommes où il est stipulé une clause de protection de la maternité. Doit-on comprendre que les lois sur la protection des salariées enceintes n'étaient pas appliquées non plus ?

Ce jugement, s'il est exemplaire, pose malgré tout le hiatus qui existe entre les dispositifs législatifs de promotion de l'égalité professionnelle et l'impact plutôt limité de cet arsenal juridique dans les faits. Il s'agit souvent de réformes symboliques. Les choses n'avancent pas. En 2009, dans les entreprises de plus de 10 salariés, la rémunération brute moyenne des femmes restait inférieure de 27% à celle des hommes en moyenne, selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales.

Femmes et retraites, la double peine

Comme les femmes prennent du temps partiel pour élever ou garder leurs enfants durant leur vie active, elles sont contraintes de fait de prendre la retraite en moyenne deux ans après les hommes.

Pour régler à terme la question des retraites des femmes dans une logique égalitaire, il faut favoriser l'activité des femmes, leur permettre une carrière continue et à temps plein- cela veut dire : des crèches, des haltes-garderies, une école maternelle digne de ce nom en bref un vrai service public de la petite enfance. Il faut également appliquer les lois sur l'égalité professionnelle. Les femmes de la SNECMA viennent de nous montrer la voie avec le succès qu'on sait. Il est nécessaire de prendre des mesures pour pénaliser les employeurs qui imposent le temps partiel : une majoration du taux de cotisations sur le temps partiel servirait à compenser les "retraites partielles" des femmes.

Il faut également se battre contre le concept du Medef de neutralité actuarielle qui lie le montant de la pension à la durée de vie du retraité. Les cotisations versées sont un capital qui se répartit ensuite en pensions mensuelles qui seront inférieures si elles doivent être distribuées plus longtemps. Les femmes qui ont le mauvais goût de vivre plus longtemps que les hommes sont particulièrement concernées.

Virginie Houadec